Date d'affichage : 22 FEV. 2024

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 31 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 31 janvier, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE, se sont réunis sous la présidence de Monsieur VAILLANT Frédéric à 20 heures 00 – salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 25 janvier 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BARRANGER Nathalie, SIARD Chantal, CHOLIERE Christine, SCEATS Fabienne, CASTILLE Sandrine, et KLIMCZAK Maggy ;

Messieurs VAILLANT Frédéric, ANTINGNY Frédéric, SAVARY Yannick, LIGAUD Guy, BOISSEAU William, MERLET Pascal et Monsieur ERTEL Sébastien.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :

Madame JEANVOI Nicole (Pouvoir à Monsieur LIGAUD Guy) et COLLIN Alexis (pouvoir à Madame CASTILLE Sandrine).

Monsieur VAILLANT Frédéric, Maire, fait l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint pour débuter la séance.

Madame SCEATS Fabienne est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2024
2. *Délibérations* :

- *MODIFICATION - Création de circulations douces / Demandes de subventions 2024 (F.D.S.R. « appel à projet » et « fonds socle » et autres sources de financements - D.S.I.L., Fonds de Mobilité Active, Fonds Verts ...)*
- *MODIFICATION - Eglise / Demande de subvention 2024 - D.E.T.R. et F.D.S.R.*

3. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2024

Pas d'observation.
Celui-ci est approuvé **à l'unanimité**.

2. *Délibérations*

- *Délibération : MODIFICATION - Création de circulations douces / Demandes de subventions 2024 (F.D.S.R. « appel à projet » et « fonds socle » et autres sources de financements - D.S.I.L., Fonds de Mobilité Active, Fonds Verts ...)*

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 avril 2023 attribuant une subvention de 64 474.38 € au titre de la D.E.T.R. 2023 ;

VU le courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental en date du 17 avril 2023 nous attribuant une subvention de 55 231.00 € ;

VU le courrier du 22 septembre dernier informant Monsieur le Président du Conseil Départemental du retrait de notre demande de subvention au titre du F.D.S.R. « Fonds appels à projets » et « Fonds socle » pour l'exercice 2023 faute de financements complémentaires ;

VU la circulaire préfectorale relative à l'attribution de la D.E.T.R et D.S.I.L. pour l'exercice 2024 et la date maximale de dépôt en ligne des demandes de subventions fixée au 22 décembre 2023 ;

VU la circulaire départementale relative à l'attribution du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (F.D.S.R.) pour l'exercice 2024 et la date limite de dépôt en ligne des demandes de subventions fixée au 31 décembre 2023 ;

VU la délibération n° 2023-12-D53 du 11 décembre 2023 relative aux demandes initiales de subventions pour ce dossier,

CONSIDERANT le projet de création de deux voies de circulations douces aux lieux-dits « Le Grand Hélas » et « La Nouée » ;

CONSIDERANT les estimations du coût des travaux par le Service Territorial d'Aménagement Sud-Est et par l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales d'Indre-et-Loire ;

CONSIDERANT le délai de deux ans pour engager l'opération et bénéficier de la subvention obtenue au titre de la D.E.T.R. pour l'exercice 2023 (à date de la notification de la décision) ;

CONSIDERANT les possibilités de solliciter d'autres sources de subventionnements telles que le Fonds de Mobilité Active (F.M.A.), les Fonds Verts ou autres,

CONSIDERANT l'attribution de la somme de 64 474.38 € au titre de la D.E.T.R. pour l'exercice 2023 et des recommandations des services préfectoraux du 23 janvier 2024 quant à la mise en cohérence de notre demande initiale,

CONSIDERANT le plan de financement global décrit ci-dessous,

NATURE DES DEPENSES		**FINANCEMENT**	
Nature des travaux	**Coût des travaux HT**	**Nature du financement**	**Montant**
Aménagement cheminement piétons V.C. n° 10 "La Nouée"	137 386.00 €	DETR (22.73 % sur l'ensemble du projet)	64 469.89 €
Aménagement cheminement piétons R.D. n° 17 / "Le Grand Hélas" (section accès lotissement)	76 394.00 €	FDSR Fonds "Appel à projet" et Fonds "socle" (35% sur l'ensemble du projet)	99 271.73 €
Aménagement cheminement piétons R.D. n° 17 / "Le Grand Hélas" (section giratoire accès lotissement)	47 613.50 €	Autres Fonds Etat, Région ou Département (22.27% sur l'ensemble du projet)	63 165.18 €
Honoraires	22 240.00 €	Autofinancement (20%)	56 726.70 €
TOTAL HT	**283 633.50 €**	**TOTAL**	**283 633.50 €**
TVA	**56 726.70 €**		
TOTAL TTC	**340 360.20 €**		

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante d'adopter le nouveau plan de financement prévisionnel de ce projet tel que décrit ci-dessous :

A- Plan de financement validé au titre de l'exercice 2023 / phase 1 :
B-

NATURE DES DEPENSES		FINANCEMENT	
Nature des travaux	**Coût des travaux HT**	**Nature du financement**	**Montant**
Aménagement cheminement piétons V.C. n° 10 "La Nouée »	137 386.00 €	DETR (22.73 % sur l'ensemble du projet)	33 884.78 €
		FDSR Fonds "Appel à projet" et Fonds "socle" (35% sur l'ensemble du projet)	52 176.30 €
		Autres Fonds Etat, Région ou Département (22.27% sur l'ensemble du projet)	33 199.03 €
Honoraires	11 689.14 €	Autofinancement (20%)	29 815,03 €
TOTAL HT	**149 075.14 €**	**TOTAL**	**149 075.14 €**
TVA	**29 815.03 €**		
TOTAL TTC	**178 890.17 €**		

C- Plan de financement au titre de l'exercice 2024 / phase 2 :

NATURE DES DEPENSES		FINANCEMENT	
Nature des travaux	**Coût des travaux HT**	**Nature du financement**	**Montant**
Aménagement cheminement piétons R.D. n° 17 / "Le Grand Hélas" (section accès lotissement)	76 394.00 €	DETR (22.73 % sur l'ensemble du projet)	30 585.12 €
Aménagement cheminement piétons R.D. n° 17 / "Le Grand Hélas" (section giratoire accès lotissement)	47 613.50 €	FDSR Fonds "Appel à projet" et Fonds "socle" (35% sur l'ensemble du projet)	47 095.43 €
Honoraires	10 550.86 €	Autres Fonds Etat, Région ou Département (22.27% sur l'ensemble du projet)	29 966.15 €
		Autofinancement (20%)	26 911.67 €
TOTAL HT	**134 558.36 €**	**TOTAL**	**134 558.37 €**
TVA	**26 911.67 €**		
TOTAL TTC	**161 470.03 €**		

Compte tenu de cette présentation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'adopter l'opération précitée,
- d'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel tel que décrit ci-dessus,
- de solliciter l'intégralité des subventions précitées,
- de l'autoriser à signer tous documents relatifs à cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, approuve les dispositions précitées.
Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver ces dispositions (n° 2024-01-D02).

- *Délibération : MODIFICATION - Eglise / Demande de subvention 2024 - D.E.T.R. et F.D.S.R.*

VU la délibération n° 2022-02-D12 portant recrutement d'un cabinet d'études pour la restauration de l'Eglise,

VU l'attribution du marché en date du 23 mars 2023 au cabinet « MOREAU-BOKTOR »,

VU le diagnostic établi au mois de décembre 2022 préconisant une « solution de base » et une autre « solution de base avec options »,

VU la délibération n° 2023-04-D18 en date du 05 avril 2023 portant adhésion et lancement de la collecte de dons auprès de la Fondation du Patrimoine via une souscription publique pour les travaux de restauration de l'église,

VU la délibération n° 2023-12-D55 du 11 décembre 2023 relative aux demandes initiales de subventions pour ce dossier,

CONSIDERANT que l'option « solution de base avec options » a été retenue en commission « bâtiments »,

CONSIDERANT que les autres recherches de financements se sont révélées infructueuses au cours de cet exercice,

CONSIDERANT les possibilités de subventionnement (D.E.T.R. et F.D.S.R « fonds spéciaux ») en 2024 pour des travaux d'urgence et de mise en sécurité des lieux de culte,

CONSIDERANT les sollicitations des services préfectoraux du 23 janvier dernier quant à la mise en cohérence de notre demande initiale,

Monsieur le Maire propose de déposer des demandes de subventions auprès de ces deux entités selon le plan de financement tel que présenté ci-dessous :

NATURE DES DEPENSES		**FINANCEMENT**	
Nature des travaux	**Coût des travaux H.T.**	**Nature du financement**	**Montant**
Phase 1	155 119.20 €	D.E.T.R. (20% sur l'ensemble du projet)	86 813.35 €
Phase 2	201 288.89 €	F.D.S.R. Fonds spécial (30% plafond 200 000 € HT travaux)	60 000.00 €
Phase 3	39 096.94 €	Fondation du patrimoine (sur l'ensemble du projet)	30 000.00 €
Maîtrise d'oeuvre	38 561.74 €	Autofinancement (20%)	86 813.35 €
		Emprunt 1	*170 440.07 €*
TOTAL H.T.	**434 066.77 €**	**TOTAL H.T.**	**434 066.77 €**
TVA	**86 813.35 €**	*Emprunt 2*	*86 813.35 €*
TOTAL TTC	**520 880.12 €**	**TOTAL TTC**	**520 880.12 €**

Monsieur le Maire indique que cette opération se déroulera en deux parties :

- La première en 2024 :

Réalisation de la phase 1 et de la phase 3 avec prise en charge de 50% des frais de maîtrise d'œuvre

- La seconde en 2025 :

Réalisation de la phase 2 avec prise en charge de 50% des frais de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- d'adopter l'opération précitée,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel et son phasage en deux temps,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, approuve les dispositions précitées.
Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver ces dispositions (n° 2024-01-D03).

3. Questions diverses

Association « T.T.C. du LOCHOIS » (club de Tennis de Table)
Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré dernièrement son Président.
Celui-ci a pour projet de développer son association sur les communes extérieures.
Il recherche donc d'autres collectivités qui pourraient accueillir son association en septembre prochain.
Monsieur le Maire ne s'oppose pas à cette proposition sous réserve que les modalités horaires et matérielles d'accueil n'impactent pas les associations municipales.

Association « Loches Athletic Club » (club de football)
Monsieur le Maire expose que ces derniers recherchent des créneaux auprès d'autres collectivités afin de décentraliser leurs activités du fait de la croissance significative de leurs effectifs.

La séance est clôturée à 20 h 35
Date du prochain conseil municipal : mercredi 21 février 2024 à 20 h 00

PROCES VERBAL DU MERCREDI 31 JANVIER 2024

SIGNATURES

Le Maire,	La secrétaire de séance
VAILLANT Frédéric	SCEATS Fabienne